



Nord/Pas-de-Calais



Union Syndicale Solidaires
Bourse du Travail
174 Boulevard de l'Usine
59000 LILLE

DECLARATION LIMINAIRE DE SUD EDUCATION 59/62 A LA CAPA CERTIFIE-E-S DU 30 JUIN 2015

Mesdames et messieurs membres de la CAPA (commission administrative paritaire académique) des certifié-es,

Notre déclaration sera plus courte que celle de l'ouverture de la FMPA, nous ne répéterons pas nombre de points qui y étaient développés même si le contexte n'a pas changé... notamment au sujet de la loi travail avec de nouvelles manifestations dès ce jeudi, manifestations auxquelles nous appelons malgré les tentatives d'interdiction.

Sont à l'ordre du jour, 2 points :

1/ Titularisation :

Alors que le recours à des contractuel-le-s est de plus en plus fréquent (plus de 7% des enseignant-e-s et 25% de l'ensemble des personnels), SUD éducation rappelle sa volonté de voir tous les précaires titularisé-e-s sans conditions de concours, ni de nationalité et regrette donc de ne voir aujourd'hui qu'une très petite liste de personnes proposée en raison d'un décret (n°85-979) bien trop restrictif...

Concernant les stagiaires, SUD Education continue à revendiquer l'affectation stagiaire/tuteur-riche sous la forme suivante : pour un-e certifié-e, de 6h/12h sur le même poste afin de permettre un véritable accompagnement des stagiaires lors de leur entrée dans le métier.

Nous ne pouvons que constater d'énormes variations entre les situations selon les disciplines , les établissements d'exercices... entraînant alors d'énormes injustices en ce qui concerne leur titularisation.

2/ Contestations de notes administratives

Nous n'avons aujourd'hui qu'assez peu de contestations au regard du nombre de certifié-e-s que contient cette académie et donc nos remarques pourraient paraître anecdotiques. Nous ferons remarquer qu'il n'est pas facile de contester l'autorité hiérarchique, de peur de voir la pression hiérarchique se renforcer.

SUD éducation ne peut faire que le lien avec le PPCR que le gouvernement s'entête à mettre en place malgré l'opposition majoritaire des organisations syndicales représentatives parmi lesquelles l'Union syndicale Solidaires (dont fait partie SUD éducation) ; la déclinaison dans l'éducation nationale, présentée comme un revalorisation salariale, masque un augmentation des inégalités sur fond de renforcement de gestion managériale... Cela va à l'encontre des revendications de SUD éducation qui milite pour une augmentation générale des salaires et la réduction des écarts de rémunération. SUD éducation est opposé à la notation, aux inspections, à l'évolution différenciée des carrières.

Parmi les contestations à l'étude ce jour, nous remarquons que :

- Certains chefs d'établissement, malgré les efforts des services centraux, continuent de faire mention de l'état de santé des collègues ou de congés de maternité...

- Certains chefs d'établissement, malgré les sollicitations rectorales, ne répondent pas à la contestation de l'enseignant-e. Qui ne dit mot consent : sans réponse du chef, cela doit donc jouer en faveur du ou de la collègue.
- Les TZR restent défavorisé-e-s : on leur reproche parfois leur manque d'adaptation alors que leurs affectations diverses et variées prouvent le contraire. Il semble que la communication entre le RAD et l'établissement d'exercice soit parfois compliquée. Il serait grand temps que les chefs d'établissement prennent enfin la mesure de la dégradation des conditions de travail des TZR parfois nommé-e-s irrégulièrement hors zone, hors discipline ...
- Les collègues en complément de service sont également défavorisés. Il leur est reproché de ne pas s'investir suffisamment alors même qu'ils multiplient les heures de trajet entre plusieurs établissements.
- Nombre de collègues stagiaires se voient reprocher leur manque de formation. Faut-il rappeler aux chefs d'établissement que les stagiaires sont en cours de formation ?
- Le reproche fait aux collègues de refuser des HSA, de ne pas participer au CA, de ne pas mettre en place tel ou tel projet se répand. Bref, on reproche aux collègues parfois de faire leur service. Faut-il rappeler aux chefs d'établissement les maxima horaires statutaires des enseignant-e-s ? Ils peuvent refuser plus d'une HSA, les activités bénévoles ne sont pas obligatoires.
- Nous voyons revenir trop régulièrement des remarques sur l'activité militante, syndicale de collègues, sur leur opposition à certaines mesures affichée dans les CA de leur établissement. Cette année cela est particulièrement marqué avec une opposition forte face à la réforme du collège. Nous rappelons que la liberté syndicale existe encore et que les chefs notent le professeur et non le représentant des personnels.

D'ailleurs, la plupart de ces remarques sont notifiées par SUD éducation depuis quelques années et pour nous, ce ne sont pas les quelques recommandations rectorales qui visent à diminuer légèrement les sources d'injustices qui rendent le système de notation et d'évaluation acceptable. Pire, nombre de contestations font état de souffrance, souffrance que l'infantilisation de la notation renforce. Nous rappelons que ce sont les chefs de service qui sont garants de la sécurité et de la santé des personnels au travail.

SUD Education rappelle ici sa volonté de voir le système scolaire profondément modifié avec des pratiques coopératives et autogestionnaires dans les écoles, les établissements et les services. L'école doit être coopérative, développant une pédagogie active et des méthodes d'apprentissage qui permettent l'entraide entre élèves et le travail de groupe au lieu de favoriser compétition et élitisme. Cette vision n'est pas réservée aux élèves, elle doit s'appliquer aux personnels! Pour une autre école dans une autre société !

**SUD Education 59/62, Union Syndicale Solidaires,
Bourse du Travail, 174 Boulevard de l'Usine, 59000 LILLE
Tél : 03/20/55/99/29 Portable 06/73/35/87/67
email : sudeduc5962@wanadoo.fr - Site : sudeduc5962.lautre.net**